



CEM
BP 30 – Chemin Rochelais – 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
05 46 27 56 56 – contact@charpentes-cem.fr – www.charpentes-cem.fr

NOTICE TECHNIQUE DE POSE

Les prescriptions de mise en oeuvre sont données à titre indicatif et non exhaustif. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où la charpente n'est pas posée par un professionnel et en respect des normes, DTU, avis techniques... en vigueur
Toute modification de la charpente devra faire l'objet d'un avis écrit de notre part

5 INFORMATION TRAITEMENT deS BOIS

Les bois utilisés pour la fabrication de la (des) charpente(s) du chantier :
Ont été traitées par trempage avec un produit Fongicide,Insecticide,Antitermite(garanti dix ans)

Agents biologiques cibles : Pourriture cubique ,Pourriture fibreuse,Capricornes,Lyctus, Vrillettes, Termites

Produit :Résistol 6216 origine Keller - Valeur de rétention : 6.5g/m² - Classe de service prévue :Classe 2 et 3A
Substances actives biocide :Permethrine , IPBC , Propiconazole , Tebuconazole - Présence de nanomatériaux :Non
Classe de pénétration: NP1
Produit :EXO 1000 origine Sougy - Valeur de rétention : 5g/m² - Classe de service prévue :Classe 2 et 3A
Substances actives biocide :Cypermethrine , IPBC , Propiconazole , Tebuconazole - Présence de nanomatériaux :Non
Classe de pénétration: NP1
Instructions d'utilisation :
Risque de sensibilisation cutanée nécessitant notamment manipulations des bois traités avec des gants. Contact alimentaire proscrit.
Port d'un masque adapté en cas d'usinage de bois traité générant de la poussière de bois. Sans contact avec de l'eau.
Déchets à proscrire en litière animale. Déchets à éliminer par entreprise agréée.

1 STOCKAGE ET MANUTENTION

- 1/ Stockage sur chantier: les fermes peuvent être stockées verticalement isolées du sol par des bastaings placés aux endroits qui prendront appui sur le chainage, ou horizontalement calées par des bastaings répartis sous les noeuds d'assemblages. les bois sont traités, mais il faut protéger les charpentes des intempéries si le stockage sur chantier doit être supérieur à 15 jours.
- 2/ Manutention: les fermes doivent être maintenues verticales au cours de toute manutention manuelle ou mécanique.

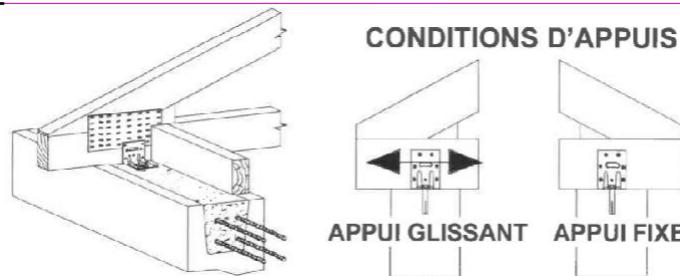


REPARTIR LE POIDS DES PALETTES DE TUILES UNIFORMEMENT SUR LA CHARPENTE

2 FIXATION EN PIED DE FERME ET ETRESILLONS

- 1/ Une équerre de fixation est prévue à chaque pied de ferme:
- Fixation sur fermettes : pointes crantées, torsadées ou annelées de 4x35
- Fixation sur chainage béton : cheville à expansion

- 2/ L'élément de charpente doit être muni en pied d'un dispositif maintenant sa verticalité: étrésillon fixé par pointes crantées, torsadées ou annelées de 90mm

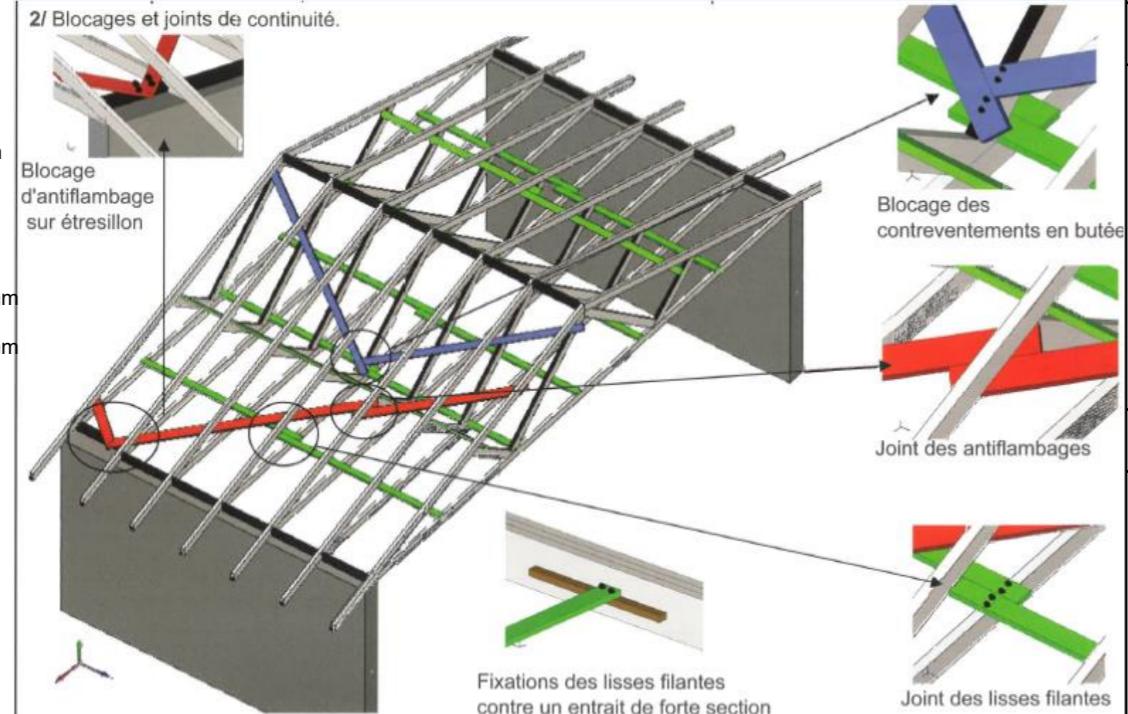


3 CONTREVENTEMENTS ET ANTIBLAMBAGES

1/Les éléments de contreventement et d'antiflambage sont positionnés le plus près possible des noeuds d'assemblage des fiches et avec une orientation la plus proche de 45°. Lors de la mise en oeuvre, la position des barres d'antiflambage est prioritaire. La continuité des éléments filants doit être assurée.

Fixation :

- 2 pointes crantées, torsadées ou annelées de 70mm pour bois de 25mm
- 2 pointes crantées, torsadées ou annelées de 90mm pour bois de 36mm



4 GARDE AU FEU

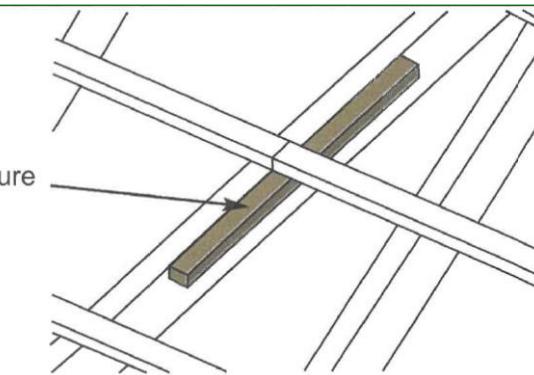


TOUT BOIS DE CHARPENTE DOIT AVOIR UNE DISTANCE MINIMALE DE 17CM PAR RAPPORT A LA FLAMME OU AU NU INTERIEUR DU CONDUIT (SAUF PRESCRIPTION CONTRAIRE DU FABRICANT DU CONDUIT)

6 FOURRURES DE JOINTS DE LITEAUX

La prise en compte des supports de couverture dans la justification de la charpente conduit à ajouter des fourrures pour la fixation des liteaux (épaisseur des arbalétriers < 45mm)
Celles-ci seront fixées par pointes crantées, annelées ou torsadées avec un écartement de 15cm

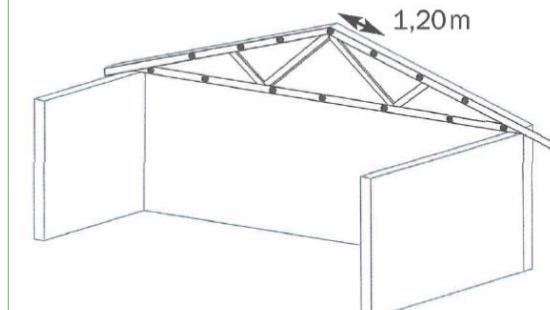
La pose des liteaux se fera impérativement à joint croisé. les liteaux seront bloqués sur les pignons



7 FIXATION DES FERMES CONTRE PIGNON

Les fermes contre pignon seront solidarisées avec celui-ci par des fixation près de chaque noeud et tous les 1.20m maxi

Fixation: Cheville nylon ou équivalent



8 FERMES MULTIPLES ET DOUBLAGES

1/ FERMES DOUBLEES: Assemblage par pointes non lisses de longueur 70 mm et diamètre minimal 2,5 mm en quinconce sur tous les éléments de la ferme, avec une densité minimale de 1 pointe/30 cm linéaire.

2/ FERMES TRIPLEES: Assemblage par pointes non lisses de longueur 100 mm et diamètre minimal 3,1 mm en quinconce sur tous les éléments de la ferme, avec une densité minimale de 1 pointe / 30 cm linéaire et en alternant le clouage sur chacune des faces.

3/ FERMES QUADRUPLEES: Les deux plis centraux sont assemblés sur le principe de la ferme doublée, les deux autres plis sont ajoutés sur chaque face (avant et arrière).Le clouage de ces plis doit être effectué par pointes non lisses de longueur 70 mm et diamètre minimal 2,5 mm en quinconce sur tous les éléments de la ferme, avec une densité minimale de 1 pointe/30 cm linéaire. En complément, un boulon Ø12mm doit être prévu :

*au voisinage de chaque noeud ;

*en milieu de barre, pour les barres comprimées, sous charges verticales descendantes.

Il est envisageable de remplacer le boulon par tout autre dispositif de maintien équivalent.